

Portrait social

Caf du Tarn



Dans le Tarn, **170 200 habitants** sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit **43%** de la population totale. Sur le territoire, ce taux varie de 20,6% à 46,4% selon les communautés de communes.

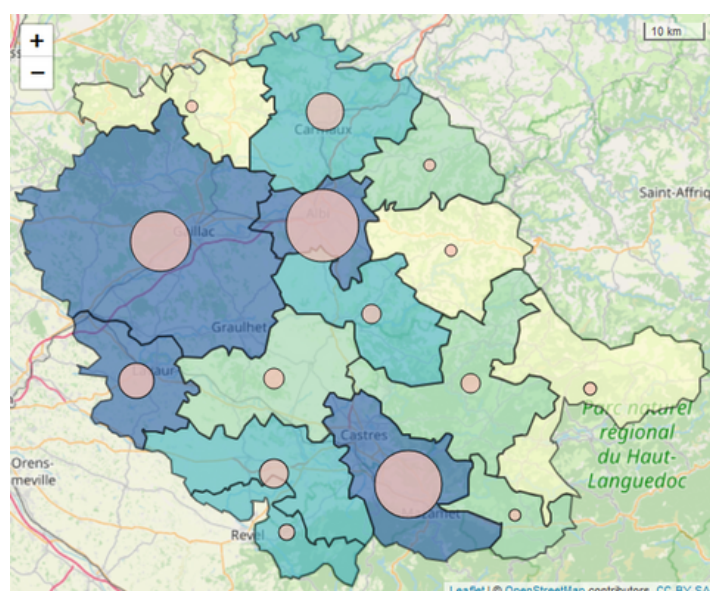
Le département se caractérise par une proportion plus importante de familles avec enfants (47,1%, 43,6% au niveau régional) dont 33,2% sont des familles monoparentales (32% au niveau national, 35,2 % pour l'Occitanie).

2 300 étudiants bénéficient d'une aide, soit 3,1% de l'ensemble des allocataires (5% au niveau national, 6,1% pour l'Occitanie).

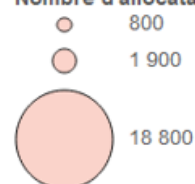
Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et à la réduction des inégalités de revenu. 14,2 % des allocataires ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales (14,6 % au niveau national).

26 500 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 307 €. **Dans ces foyers précaires, vivent 24 300 enfants.**

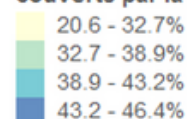
Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par Caf



Nombre d'allocataires



Part des habitants couverts par la CAF

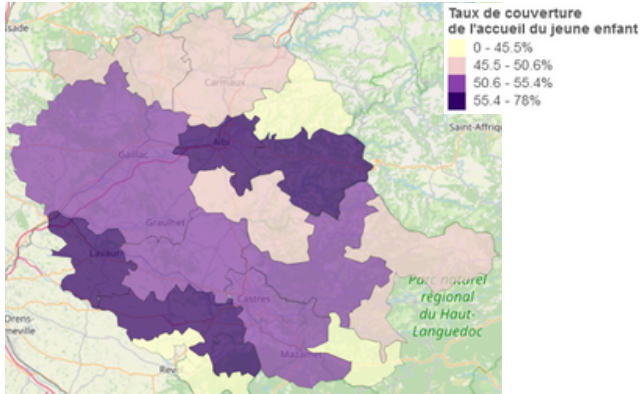




Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en 2022



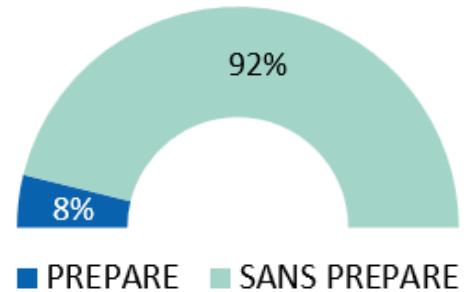
La Caf du Tarn soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles.

En 2022, **5 800 places sont disponibles pour les familles.**

Avec **56 places offertes pour 100 enfants**, le Tarn se classe légèrement en dessous de la moyenne nationale (60) mais au même niveau que l'Occitanie (57).

Les assistants maternels proposent 2 700 places, soit **45.7 % de l'ensemble des places offertes** (52.2 % au niveau national et 49.9 % en Occitanie).

Enfants couverts par la prestation PrePare



Source : CAF2024

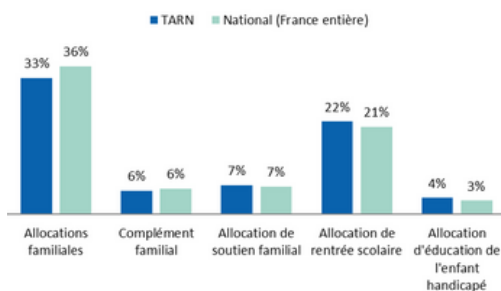
Pour les familles souhaitant interrompre leur activité pour garder leur jeune enfant, une réponse leur est apportée à travers la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) : **690 enfants ont des parents qui la perçoivent, soit 7.7 %.**



Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants

Répartition des prestations



Source : CAF2024

- 33 % des allocataires bénéficient des allocations familiales, versées à partir du deuxième enfant, et 6 % obtiennent un complément familial,
- 22 % reçoivent une aide visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants,
- 7 % perçoivent l'allocation destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents,
- 4 % sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé.

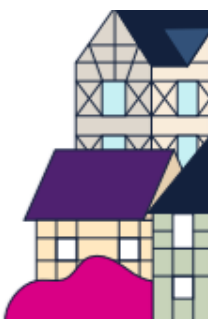
Les structures financées



Source : CAF2024

Reaap: Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
Laep: Lieux d'accueil enfants-parents
Clas: contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

POUR ALLER PLUS LOIN
<https://data.caf.fr/explore/dataset/txcouv8pe8nat/table/?disjunctive.aneec>

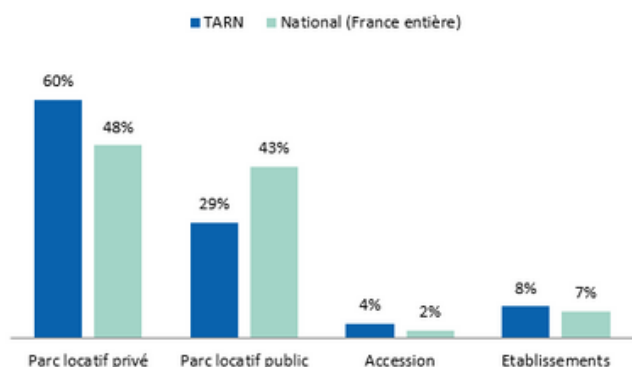




Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement

Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Au mois de juin 2024, **30 300** foyers tarnais reçoivent une aide au logement de la part de la Caf. Cela représente une population de **56 500 personnes**, soit **14.3 % de la population** totale du département. Le Tarn se caractérise par une proportion moins importante de bénéficiaires d'aides au logement dans le parc locatif public (29 % dans le département, 43 % au niveau national).

Montant moyen d'aide au logement selon la structure du parc

	TARN	National (France entière)
Parc Locatif Privé	236€	238€
Parc Locatif Public	207€	220€
Accédants	166€	183€
En Etablissements	180€	211€

Mis à part dans le parc privé, les montants moyens de l'aide au logement sont inférieurs par rapport à la moyenne nationale avec des écarts de -13 € à -31 €. Ces écarts pourraient s'expliquer par un niveau de loyer globalement plus bas et une structure socio-économique différentes.



Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi.

La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche famille est partie prenante de façon constante, cette mission se traduit par :

- le versement du Revenu de Solidarité Active (Rsa) à **10 200 foyers** sur le territoire tarnais.
- **26 900 allocataires** tarnais bénéficiaires de la Prime d'Activité, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi, soit 36.2 % des foyers allocataires du département (33 % au niveau national).

Également incitative à la reprise d'une activité, la Prime d'Activité est cumulée au Rsa pour 2 500 foyers en 2024.

8 600 personnes souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles bénéficiaires de l'Allocation aux adultes handicapés (Aah). 57.8 % d'entre elles perçoivent l'Aah à taux plein (59 % au niveau national).

Profil des bénéficiaires du revenu de solidarité active

10 200

BÉNÉFICIAIRES
DU RSA

19.1%

BÉNÉFICIAIRES
ONT MOINS DE 30 ANS

56.1%

SONT DES PERSONNES
ISOLÉS

11.5%

SONT DES FAMILLES
BÉNÉFICIAIRES DE LA
MAJORATION ISOLEMENT

POUR ALLER PLUS LOIN
https://data.caf.fr/explore/dataset/al_s_type_parc_com_f/table/



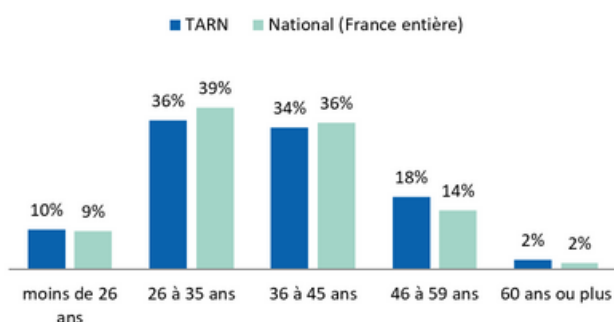
ZOOM | AVVC

Aide d'urgence pour les Victimes de Violences Conjugales

334 personnes ont perçu l'Aide d'urgence pour les Victimes de Violences Conjugales en Vendée, entre décembre 2023 et novembre 2024. Elles ont été au nombre de 35 085 sur la France entière. 46 % des bénéficiaires AVVC vivent en milieu urbain (76 % au niveau national). Sur ces douze mois, le montant total versé pour cette aide dans le département a été de 275 600 €, pour un montant moyen par bénéficiaire de 825 € (890 € en moyenne nationale).

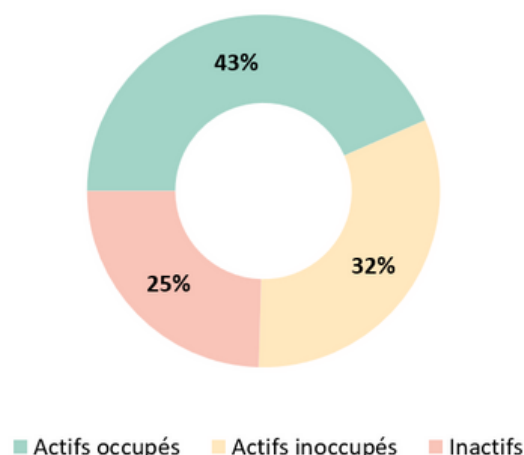
Une nouvelle aide existe, pour les victimes de violences conjugales, depuis le 1er décembre 2023. L'expression « violences conjugales » désigne l'ensemble des violences (physiques, psychologiques ou économiques) commises au sein du couple par le conjoint, le concubin ou le partenaire pacsé, y compris lorsqu'ils ne cohabitent pas. Cette aide est versée même si la victime n'est plus en couple avec l'auteur présumé. En revanche, les violences intrafamiliales non conjugales n'entrent pas dans le périmètre de l'AVVC. La violence doit être attestée par la présentation d'un dépôt de plainte, d'un signalement adressé au procureur de la République ou d'une ordonnance de protection délivrée par le Juge aux affaires familiales. Cette aide ne peut être versée qu'une fois par période de 12 mois pour un même auteur des faits, ainsi au bout d'un an, la victime peut demander à nouveau l'aide. Le montant de la prestation dépend de la présence et du nombre d'enfants à charge et de la situation financière du bénéficiaire. Plus le revenu de la personne est élevé plus le montant de l'AVVC est minoré

Age des bénéficiaires AVVC



- **36 %** des bénéficiaires tarnais ont **entre 26 et 35 ans et 34 % entre 36 et 45 ans.**
- **29.8 %** des bénéficiaires n'ont **pas d'enfant**. La part des familles avec un enfant (26.8 %) est aussi importante dans le Tarn qu'au niveau national (26.1 %), de même pour les familles de deux enfants et plus (43.4 % vs 44.3 %).
- **25.7 %** des bénéficiaires ont au moins un enfant de moins de 3 ans (23 % au niveau national).

Montant moyen d'aide au logement selon la structure du parc



- **43.4 %** des allocataires de l'AVVC sont actifs avec un emploi. C'est quasiment ce que l'on observe au niveau de la moyenne de la France entière (44.7%).

Précarité et Minima sociaux

	Part des bénéficiaires AVVC percevant le Rsa ou l'Aah	Part des bénéficiaires AVVC percevant la PPA	Part des bénéficiaires AVVC sous le seuil de bas revenus
Tarn	40%	37%	53%
France	37%	35%	57%

- **40 %** perçoivent le RSA ou l'AAH, soit une proportion légèrement plus importante que le niveau national (37 %),
- **37 %** sont bénéficiaires de la Prime d'activité (35 % au niveau national),
- **53 %** vivent sous le seuil de bas revenu soit un niveau inférieur au niveau national (57 %).